



## COMMUNE DE CHOUZE-SUR-LOIRE

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2011

Après avoir approuvé le compte rendu des réunions du 17 juin 2011, le Conseil Municipal a examiné les dossiers et pris les décisions suivantes :

#### Informations données par le Maire sur les décisions prises dans le cadre de ses délégations de pouvoirs (art 2122-22 du CGCT)

Travaux groupe scolaire - Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le PACT d'Indre et Loire pour un montant de 8 486.87 €HT concernant les travaux prévus au titre de la 2<sup>ème</sup> tranche.

Acceptation d'une somme de 3000 € correspondant à une partie de l'indemnisation au titre des dommages et intérêts, que doit verser la Sté LARIVIERE, suite au jugement du Tribunal de Grande Instance dans l'affaire concernant la réfection de la toiture des classes maternelles et de l'ancienne cantine.

Modification de la régie de camping, pour permettre l'encaissement des jetons pour l'accès au service du lavage du linge

Décision d'ester en justice et désignation de Me CEBRON de LISLE, 23 rue de Clocheville, à TOURS, dans le cadre des nouvelles requêtes déposées à l'encontre de la Commune concernant le projet de fermeture de l'Ecole du Mûrier à Port-Boulet.

#### Travaux Groupe scolaire – réhabilitation et isolation thermique

Suite aux résultats de la consultation des entreprises, le Maire est autorisé à signer les marchés pour un montant total hors taxes de 397 900,47 €HT soit 475 888.96 €TTC avec les entreprises suivantes:

Maçonnerie-démolition- LECOMTE CONSTRUCTION -70 r René Cassin 37- RIVIERE- 86 722.88 €

Charpente-couverture – SARL MOISY -37- SAVIGNY EN VERON - 36 844.65 €

Menuiseries-bois- Ets DUBOISD- 37- SEPMES -110 722.59€

Plâtrerie-Isolation SARL MOIRIN- 37- LIGRE- 57 152.80 €

ElectricitéSARL CLAVEAU -37 CHEILLE - 29 337.78 €

Plomberie-sanitaires - SARL VASSOR- 37- LA ROCHE-CLERMAULT - 7 721.76 €

Chauffage central- SARL VASSOR - 37 - LA ROCHE-CLERMAULT- 6 476.77 €

Carrelage-faïence- SARL LEFIEF- 37-BRIZAY- 7 461 €

peintures-papiers peints-sols souples SARL CHAUVAT -49 –SAUMUR- 55 460.54 €

Il est informé que la subvention sollicitée pour ces travaux au titre de la DETR 2011 a été attribuée pour un montant de 33 005 €

Compte tenu du montant des marchés, le Conseil a voté une décision modificative pour augmenter les crédits sur cette opération à hauteur de 110 000 euros.

#### Programme voirie 2011.

Dans le cadre de la procédure de marché, lancée par le groupement de commandes constitué au niveau des communes de la communauté de communes du pays de bourgueil, le lot de la Commune de Chouzé portait sur la réfection du revêtement au carrefour de la VC 10 et de la RD 952 (rue du Bourg St Jacques) au traitement des carrefours de la Tour St Jacques et de Ste Rennes, collecteur des eaux pluviales à la Motte, et réparations aux Briqueries

L'entreprise HEGRON a été retenue pour un montant de 39 311 €HT – 47 015.96 €TTC.

Le montant de la subvention attribuée par le Conseil Général est de 21 308 €

### Transports scolaires

Le conseil refuse la signature de la convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires entre le Conseil Général et la Commune, ainsi que les marchés avec les entreprises retenues.

Cette décision a été prise, suite aux réclamations faites par la Mairie, et non entendues par les services de transports scolaires, du fait de la création de circuits non adaptés.

Le Maire a indiqué, qu'il ferait part des doléances du Conseil, à la Présidente du Conseil Général, à l'occasion d'une réunion programmée avec les élus du Bourgueillois.

Désignation de délégués à Commission intercommunale des risques naturels et technologiques majeurs créée dans le cadre de la charte politique du territoire du Pays de Bourgueil : Messieurs MOREAU et MARGOTTEAU et au groupe de travail chargé du dossier de prise de compétence "eau et assainissement des eaux usées " par la Communauté de Communes : Messieurs LEFEVRE et TISON.

### Règlement relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail du personnel

Un nouveau règlement qui a été validé par le Comité technique paritaire auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale est adopté.

### Bail commercial - boucherie 2, rue de la Pompe

Est informé de la cession par Monsieur HERSARD, de son fonds de commerce au profit de la SARL BAZILLE et accepte uniquement pour les deux premières années, qu'une clause concernant le bail commercial, relative à la faculté de donner congé, soit insérée dans l'acte de cession.

FAIT A CHOUZE-sur-LOIRE, le 11 JUILLET 2011.

Le Maire,  
Gilles THIBAUT